



COMMUNIQUÉ CSDGE

Communiqué de la CSDGE passage des examens de grades

Réunion CSDGE du 21 Septembre 2021,

Les passages de grades devraient se dérouler, si les conditions sanitaires le permettent, au mois de Février et au mois de Juin 2022.

En raison des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la pratique n'a pas pu se dérouler dans les conditions habituelles durant 1 an et demi. Aussi les membres de la CSDGE réunis le 21 Septembre 2021 ont pris les décisions suivantes :

Passages de grades du 1^{er} au 4^{ème} Dan

Pour les candidats qui s'étaient déjà inscrits pour les sessions précédentes comme pour les nouveaux candidats, il est demandé de refaire un dossier d'inscription comportant :

- **La fiche d'inscription à l'examen**
- **Le certificat médical** datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique intensive de l'aïkido et le nombre de timbres de licence nécessaires en fonction du grade auquel les candidats postulent dont **celui de la saison en cours**.
- **Un chèque correspondant aux frais d'inscription** (les chèques n'étant valables qu'un an). Si les chèques avaient déjà été encaissés pour certains d'entre vous, vous n'aurez pas à régler ces frais une nouvelle fois.
- **Concernant les stages :**
 - **AUCUN STAGE** ne sera exigé pour la session de Février 2022
 - Au minimum **UN STAGE** sera exigé pour la session de Juin 2022.

Le PASS SANITAIRE sera obligatoire sauf si la mesure est levée par le gouvernement d'ici là.

Les dossiers d'inscription devront être adressés :

- 1^o et 2^o Dan, deux mois avant la date de l'examen

- 3^o et 4^o Dan, trois mois avant la date de l'examen

Co- Présidents de l'UFA

Francisco DIAS

Michel GILLET

Co-Présidents de la CSDGE

Gérard MERESSE

Didier ALLOUIS